

*Vous levez les yeux au **ciel**, vous en avez les bras qui tombent, vous êtes **faiseur de rêves**, **abstentionniste**, **précaire**, **démuni**, **àquoiboniste**, désuni, maigre, gros, petit, grand, cul-de-jatte, chevelu, chauve, jeune, moins jeune, vieux, bleu, blanc, rouge, ou vous ne vous reconnaissez pas dans cette liste, le collectif TEMS est fait pour **VOUS**.*

PREAMBULE

« TEMS » est un collectif citoyen qui revendique son indépendance vis-à-vis des partis politiques.
« TEMS » est un collectif citoyen qui souhaite donner du sens à la vie politique de la ville de Moissac dans l'espace intercommunal « Terres des Confluences ».

Son objectif est de proposer des projets pour la commune de Moissac et l'intercommunalité « Terres des Confluences », le choix de proposer une liste aux prochaines municipales sera fonction de l'avancée des travaux du collectif.

Ce groupe de réflexion est ouvert à toute personne souhaitant adhérer à la présente charte. La participation de chacun peut aller de la simple écoute des thématiques abordées à la participation active à la réflexion et aux travaux du collectif.

« TEMS », c'est d'abord un dialogue qui permet à des personnes aux intérêts divergents de s'accorder pour plus d'égalité, un plus juste partage et une meilleure qualité de vie sur notre territoire.

Verre de l'amitié et collation clôturent généralement les fins de réunions mensuelles.

ARTICLE 1: Participation au collectif TEMS

Ce collectif n'est pas une association, il ne nécessite donc pas l'élaboration de statuts. La participation est libre sauf à accepter les conditions de la présente charte par une signature portée en bas du document. La qualité de participant se perd sur simple demande. Il n'y a aucun engagement financier, ni aucun engagement d'assiduité aux réunions.

ARTICLE 2 : Fonctionnement du collectif

Le groupe s'engage à mettre en avant une réflexion collective et non pas des réflexions individuelles. Ceci implique:

- l'égalité et le respect de la parole de chacun dans les débats, l'objectif étant de donner la parole aux citoyens et d'avoir une écoute bienveillante
- l'élaboration de comptes rendus à l'issue de chaque réunion afin de garantir la clarté de son travail. Ces comptes rendus sont transmis à chacun dans un délai raisonnable par mail. L'ordre du jour de la prochaine réunion est mentionné dans ce compte rendu. Le secrétaire de séance est précisé en début de réunion
- l'absence de revendication d'une appartenance à un groupe politique par un membre du collectif
- la régularité des réunions: le groupe se réunit au moins une fois par mois

ARTICLE 3 : Respect des valeurs républicaines

Le groupe s'interdit toute discrimination dans la participation des membres et dans sa réflexion. Il prône la tolérance à condition que toute personne souhaitant participer aux réunions du groupe s'engage à respecter les valeurs républicaine : Liberté, égalité, fraternité, et à adhérer aux valeurs définies par la présente charte.

ARTICLE 4 : « FAIRE SOCIÉTÉ »

« Faire Société » est le concept qui guide notre réflexion. Ce concept exprime les liens pacifiques et de bonne entente que doivent entretenir les personnes et les groupes sociaux, des cultures avec d'autres dans partageant un environnement de vie. Ce concept se traduit sous la forme de valeurs.

ARTICLE 5 : LES VALEURS

Ces valeurs sont à la fois une traduction du concept de « Faire société » et le cadre de notre réflexion.

1- UTOPIE: L'idéal est un moteur qui guide notre réflexion. Aucune proposition permettant d'atteindre les objectifs affichés ne doit être éliminée a priori. La logique économique n'est pas ignorée mais ne sera prise en compte que lorsqu'il faudra faire un choix entre les différents projets.

2- VIVRE ENSEMBLE

La cité et son territoire doivent être un lieu de rencontre, d'échange, de partage et d'activités, éléments moteurs d'une vie en commun.

a) La rencontre

Cette valeur doit être au centre de notre réflexion pour :

- résoudre des conflits par la médiation lorsque la loi ou le règlement n'a pas prévu de solution
- favoriser la mixité sociale et culturelle et lutter contre la peur « fantasmée » de l'Autre

b) L'échange

Le partage permet de construire des valeurs communes. Il doit par exemple permettre de:

- élaborer des politiques publiques par des conseils citoyens (culture, logement, ré-appropriation de l'espace public...)
- élaborer des politiques économiques nouvelles (le SEL, ...)
- élaborer des politiques intercommunales conforme à l'intérêt général et non plus dans l'intérêt exclusif d'une collectivité locale « dominante »
- favoriser la création de projets :entre les territoires (ville/campagne), entre les générations et entre les cultures

c) Le partage

Il s'agit de transmettre une pensée, un savoir, un projet dans l'intérêt général.

Le partage permet de diffuser des valeurs communes et d'en comprendre le sens. Il a une fonction pédagogique en permettant de rendre compte de ce qu'on fait.

Il est par exemple important que tous les membres du collectif, et plus généralement tous les citoyens, soient informés sur les compétences des collectivités territoriales et plus particulièrement sur celles de la commune et de l'intercommunalité

d) L'activité

L'activité est l'un des moteurs du vivre ensemble. Elle exprime la nécessité d'être inclus dans la vie commune. Il s'agit de faire partie de la société dans laquelle on vit.

3- DEVELOPPEMENT DURABLE

Il est nécessaire d'inscrire tous nos projets dans la durée. Cela implique: intégrer dans notre réflexion une projection des projets dans la durée.

- la prise en compte de l'impact environnemental
- le financement du projet dans la durée
- l'impact du projet dans le temps et sa transmission aux générations futures

Charte du collectif TEMS